

CONSUMMATION

# UFC-Que choisir : 73,43% des litiges solutionnés

Samedi matin, l'association de défense des consommateurs était réunie à la Maison des associations pour son assemblée générale.

La réunion a commencé par le bilan des actions. En 2017, 723 contacts ont eu lieu lors des 87 permanences assurées par les six bénévoles de l'association. Au total, ces derniers ont travaillé 2 700 heures pour l'association, dont 1 680 heures lors des seules permanences. Parmi les 723 contacts, 60 ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier pour litige. 49 ont été solutionnés dans l'année, soit un taux de 73,43 % de résolution, un taux jugé « satisfaisant » par Gilbert Dedours, président de l'UFC-Que Choisir Indre. « On est dans la bonne moyenne nationale. »

Si les litiges sont en baisse dans la plupart des secteurs, le seul qui connaisse une hausse drastique (+ 45%) concerne les services du secteur privé. « On a eu des problèmes avec les panneaux photovoltaïques et le démarchage à domicile », précise le président. Cette situation a conduit l'association à éditer en partenariat avec l'Adil et Familles rurales une plaque d'information pour « informer les gens sur les pièges du

démarchage. On assiste à des méthodes condamnables. Heureusement qu'on arrive à travailler avec la répression des fraudes mais comme toutes les administrations, eux aussi connaissent des problèmes liés à la baisse du personnel. »

Dans l'Indre, l'UFC-Que Choisir regroupe 379 adhérents. L'un de leurs prochains combats concerne la grande distribution. « On est attentifs au problème de la mise en rayon pendant la journée dans les supermarchés, indique le président. On voit les transpalettes au milieu des allées. Les groupes de distributeurs ne veulent plus payer d'heures de nuit donc ils demandent à leurs salariés d'embaucher à six heures. A dix heures, ils sont donc encore en rayon pour faire leur mise en place. Le problème, c'est qu'il y a un danger, d'abord avec les produits en palette qui peuvent blesser quelqu'un, ensuite avec la poussière déplacée et les problèmes d'hygiène. Malgré nos alertes répétées, la législation ne bouge pas. Les distributeurs bénéficient de l'appui du ministère de l'Économie et des ministres successifs. On perd systématiquement à chaque fois. »



Le président Dedours (à dr. à la tribune) confie sa satisfaction de voir les 3/4 des litiges solutionnés.

ECONOMIE

# Un seul repreneur ferme pour AR Industries

Placé en redressement judiciaire et en période d'observation jusqu'en juillet, l'ancienne usine « Française de Roues » reste tributaire d'une offre de reprise.

En 2015, à part le tribunal de commerce, personne ne croyait à la qualité de l'offre du groupe industriel Thierry Morin. Il avait repris l'usine avec le soutien de Renault-Nissan et PSA, sous couvert de réaliser des investissements. Depuis les engagements n'ont pas été tenus. L'ancien patron de Valéo s'est repu sur la bête. Aujourd'hui AR

Industrie est à l'agonie, avec un outil industriel vieillissant faute de ne pas avoir été modernisé, comme pourtant Thierry Morin s'était engagé à le faire.

Jeudi soir, une nouvelle offre de reprise aurait été déposée par le groupe britannique Liberty House avec cependant un bémol, « une condition suspensive liée aux accords volume avec les clients », indique le comité d'entreprise. D'autre part, une lettre d'intention aurait également été envoyée par le groupe chinois Dicastal, leader mondial des jantes en aluminium.

Un nouvel espace public porte désormais les noms de Raymond Mis et Gabriel Thiennot, à Néons-sur-Creuse. Il a été inauguré samedi après-midi, en présence de nombreux membres du Comité de soutien pour la révision du procès.

# Néons-sur-Creuse inaugure un espace Mis-et-Thiennot



Néons-sur-Creuse est la 25<sup>e</sup> commune à s'engager de cette manière aux côtés du comité de soutien.

Émouvante cérémonie que celle qui s'est déroulée samedi après-midi, à l'entrée du village. Daniel Champigny, maire, entouré des membres du Comité de soutien pour la révision du procès Mis et Thiennot, d'élus voisins et en présence de Madame Thiennot, inaugurerait un espace public, désormais baptisé « Espace Mis-et-Thiennot ». En dessous de la plaque, un texte expliquant le parcours de deux hommes, injustement condamnés, puis graciés, pour un meurtre qu'ils n'ont pas commis. « À travers ce combat pour la réhabilitation de Raymond Mis et Gabriel Thiennot, c'est un combat pour une justice de l'humanité, au service de l'humanité que nous réclavons. Notre conseil municipal a décidé de s'inscrire dans ce mouvement et nous souhaitons que cette modeste plaque

interroge pour le passé et pour l'avenir », déclarait l'édile, avant de laisser la parole à Helga Pottier, présidente du comité de soutien. Beaucoup de questions, d'indignations, d'interrogations, de révolte aussi ponctuent son discours... « Comment est-ce possible que les six requêtes en révision que notre comité de soutien a déposées depuis 38 ans aient toutes été rejetées ? Comment se fait-il que les magistrats soient si bornés et ne reconnaissent pas l'erreur de la justice ? Justice, elle est où la justice ? [...] Justice, ce n'est qu'un mot disait Gabriel Thiennot, au bord des larmes, toujours plus désespéré après chaque refus de révision. » Malgré tout le combat continue, un combat auquel se sont déjà associés 24 communes. « Néons-sur-Creuse est la 25<sup>e</sup> à faire cette

démarche. Monsieur le Maire, vous et votre conseil municipal rendez ainsi hommage à deux victimes d'une machination judiciaire. Vous avez le courage de vous opposer à cette justice qui ne veut pas se remettre en question. C'est un signe fort que vous envoyez aux magistrats et le comité vous en remercie », concluait Helga Pottier. Daniel Champigny invitait alors Madame Thiennot à dévoiler la plaque, que découvrira désormais le public. Le verre de l'amitié, pris dans une salle proche, a été suivi d'un bref et cependant très apprécié récital d'Yves Champigny, chantant Gaston Couté, un poète beauceron.

MARTINE TISSIER

Vous souhaitez réagir à cet article? Ecrivez-nous à [forum2@l-echo.fr](mailto:forum2@l-echo.fr) ou directement sur [www.l-echo.info/forum](http://www.l-echo.info/forum)

● EN BREF

**PHARMACIES DE GARDE**

- À Châteauroux : appeler le commissariat.
- À Issoudun : Pharmacie Peyroux, 1 bd Marx-Dormoy, téléphone : 02 54 21 00 37.
- À Levroux : Pharmacie levrousaine, 2 bis av. des Arènes, téléphone 02 54 35 70 01.
- À Châtillon-sur-Indre : Pharmacie Galland, 1 pl de la Résistance, téléphone 02 54 38 74 67.
- À Cluis : Pharmacie Bre-Gouneau, 1 pl. du Marché, téléphone 02 54 31 20 95.
- Au Blanc : Pharmacie Corre-Feuillade-Perrin, 21 pl. de la Libération, téléphone 02 54 37 10 40.

**OPÉRATION « PLANTATION DE HAIES »**

Pour la cinquième année consécutive, le Pays Castelroussin Val de l'Indre, la Chambre d'agriculture, la Fédération des chasseurs et Indre Nature, s'associent pour mener l'opération « plantation de haies ». Cette année, elle s'ouvre aux particuliers et les candidats auront la possibilité de proposer un ou plusieurs projets pour créer des bandes enherbées de type fleuries ou mellifères, pérennes ou temporaires. Pourquoi inciter à la création ou la restauration des haies ?

Depuis 2012 le Pays Castelroussin Val de l'Indre s'est engagé pour la mise en place de la Trame verte et bleue (TVB) sur son territoire. Il s'agit d'un réseau de continuités écologiques terrestres (le vert) et aquatiques (le bleu) composées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qui servent aux espèces végétales et animales à communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer. La Région a réalisé un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) qui dresse une cartographie de la TVB à l'échelle régionale. Pour affiner cette cartographie, la Région soutient les TVB locales à travers les contrats régionaux signés avec les Pays, les agglomérations et les Parcs naturels régionaux de son territoire. C'est dans ce cadre que la Région soutient financièrement des projets inscrits dans la TVB. Afin d'inciter fortement les porteurs de projets, la subvention régionale s'élève à 80 % du coût TTC des plants et fournitures nécessaires aux plantations, 20 % maximum restant à la charge du bénéficiaire. Les personnes intéressées doivent remplir un dossier (accessible en ligne sur le site du Pays) et le retourner avec les pièces demandées avant le 27 avril.